...cédé hier à la Fraternité. Il sera néanmoins poursuivi pour ivresse et outrages.

La Brasserie Roubaisienne est celle qui dist. le plus de bénéf. aux act. tout en leur don. des bières renom. et l'apéritif Cent-Kilos 264-2

LE NORD MUTUALISTE. — N° 104. — 25 mai 1910. — Sommaire. — 1. Les services de la mutualité : de maladie ; conclusion. — 2. Documents officiels. — 3. La Fédération Nationale. — 4. Les retraites ouvrières et la mutualité. — 5. Informations (Le Conseil supérieur des sociétés de secours mutuels ; A la Caisse nationale des retraites : La Dotation de la Jeunesse de France ; IIIe Exposition de la banlieue de Paris à Saint-Ouen ; Les Prévoyants de l'Avenir ; XIe Congrès de l'Union des sociétés de secours mutuels de l'Ain ; Congrès international des enfants moralement abandonnés ; Société des voyageurs et employés de commerce de Cambrai). — 6. Le grande fête mutualiste de Calais du 15 mai 1910. — 7. Distinction honorifique. — 8. Hygiène : En cas de maladie contagieuse, comment et que faut-il désinfecter ? — 9. Excursion mutualiste à La Panne-sur-Mer. — 10. Chronique des cantons de Roubaix, Tourcoing et Lannoy : Les Anciens Grades Français ; Assemblée générale de la Mutuelle des Etablissements Alfred Motte et Cie ; Dotation de la Jeunesse de France, section de Roubaix). — 11. La loi des retraites ouvrières et paysannes. Texte complet de la loi du 5 avril 1910.

EN VERSANT 25 FR. on devient act^ve de la Brasserie **Union Roubaix-Tourcoing,** 35, r. Meyerbeer, avec droit d'assis. **assembl. génér.** 507

ENTERREMENT DU JEUDI 26 MAI 1910. — Mme veuve Charles Declerck, née Sophie Staes, dix heures, église de Mons-en-Barœul.

CROIX

UN VIEILLARD A LA MAIN BROYÉE DANS UNE CARDE, AU PEIGNAGE HOLDEN. — M. le docteur Barroyer a fait admettre mercredi, à la Fraternité, un vieillard, domicilié chez son fils, rue Parmentier, à Mons-en-Barœul, M. Georges Schmidt, âgé de 70 ans, qui avait été très grièvement blessé au peignage de M. Isaac Holden, où il était employé comme tireur de plat... vieillard, qui travaillait encore de nuit, malgré son âge, était occupé mercredi vers quatre heures du matin, à retirer des chardons d'une carde. Tandis que les cylindres placés au milieu du métier et destinés à amener la laine, étaient en mouvement, le rouleau échardonneur placé au-dessus, était arrêté. L'ouvrier crut qu'il lui serait donc facile d'enlever les chardons qui en garnissaient les pointes, mais sa main gauche, engagée trop avant, fut saisie par le cylindre central. Le rouleau échardonneur, séparé d'un centimètre à peine de l'autre, se mit également à tourner, et l'infortuné vieillard eut la main presque tout entière entraînée et écrasée entre les deux pièces.

Il ne perdit point, heureusement, son sang-froid, et, saisissant l'échardonneur de la main droite, il parvint à l'arrêter, et arracha sa main de sa position critique, avant que le bras n'eût été entraîné. Le blessé a reçu à l'usine les soins empressés de M. le docteur Barroyer, qui a constaté que tous les doigts et la main jusqu'au milieu des métacarpes, avaient été gravement endommagés. Trois doigts, notamment le pouce, l'index et le majeur, ont été broyés ; mais l'amputation ne semble probable que pour l'index seulement. Le blessé devra subir un repos de deux mois.

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX. — Le maire de la ville de Croix informe ses concitoyens que la Commission de recensement des *chevaux, juments, mulets et mules*, pour l'année 1910, se réunira le samedi 4 juin, de 7 heures du matin à midi et à 2 heures de relevée.

Les propriétaires d'éléments soumis audit recensement sont tenus de présenter :

1° Ceux qui n'ont pas encore été visités ;

2° Ceux qui ont été reconnus aptes au service lors du dernier classement ;

3° Ceux qui ont été ajournés au dernier classement ;

4° *Ceux qui n'ont pas été déclarés avant le 1er janvier, même s'ils ont été réformés les années précédentes.*

N.-B. — Les propriétaires qui ne se soumettront pas aux indications ci-dessus énoncées, seront passibles de poursuites, en exécution de la loi du 3 juillet 1877. Titre VIII.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez MM. Bouchery et Ce, M. Georges Carbon, 16 ans, émaileur, rue du Grèchet, s'est fait une contusion au genou gauche à la suite d'une chute dans l'atelier. Vingt jours de repos ; docteur Desrousseaux.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — A la teinturerie de MM. Coûteaux frères, M. Léon Bacq, 19 ans, rue de Naples, 3, à Roubaix, a fait un faux pas, est tombé et s'est fait des contusions au genou et au pied droit. Il s'est en outre luxé le pouce droit. Vingt-cinq jours de repos ; docteur Lepers.

WASQUEHAL

LA VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES aura lieu lundi et mardi prochain à la Mairie, pour le quartier du Centre, et de mercredi matin à jeudi à midi pour le quartier du Capreau.

LANNOY

LA CULTURE DANS LE CANTON

L'agriculture est très développée dans l'important canton de Lannoy. Elle en est l'une des principales sources de vitalité. Cela tient à la qualité des terres arables qui est, généralement excellente sur toute l'étendue de ce vaste territoire. En effet, l'on y rencontre de bons terrains, riches en azote, d'apparence plutôt brune et fort peu de terres légères poreuses, siliceuses ou calcaires. A côté de cette particularité favorable et d'ordre géologique, il convient de mettre en relief la façon intelligente avec laquelle est travaillée la surface du sol et l'on comprendra, aisément, que tout concourt à la prospérité assez bien maintenue de l'agriculture dans les communes qui environnent le chef-lieu du canton.

Actuellement, les principaux produits de la grande culture sont en pleine végétation. Les blés sont beaux, mais les emblavements paraissent un peu clairs de-ci de-là.

Les avoines ont très belle apparence et promettent, quant à présent, une bonne récolte.

Les seigles achèvent leur épiaison. On remarque que les tiges sont relativement courtes ; en sorte que la quantité de paille laissera un peu à désirer.

Les lins sont satisfaisants, pour l'époque. Mais il ne faut pas oublier qu'ils se forment dans le mois de juin. Nous ne voudrions donc pas préjuger des résultats à venir, en ce qui les concerne ; car n'oublions pas qu'il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant d'avoir tué la bête...

D'autre part, on constate une légère diminution de la culture de cette plante textile. C'est là, peut-être, une des causes de la difficulté qu'ont les courtiers en lins à s'approvisionner cette année ; mais il faut dire aussi que les stocks des anciennes récoltes sont partout réduits à leur plus simple expression.

La betterave lève en ce moment, assez mal dans maints champs, parce que la germination s'est effectuée dans de mauvaises conditions météorologiques. Il existe même certains emblavements dont l'ensemencement insuffisant, ou plutôt râté, devra être renouvelé. La cause principale de cette éclosion médiocre des graines, réside en la mauvaise qualité de celles-ci ; effectivement, la récolte des semences ayant failli, l'an dernier, il a fallu avoir recours aux graines provenant des récoltes antérieures, lesquelles ne donnaient pas toujours un pourcentage de germination rassurant aux essais qui en étaient faits.

Quant aux trèfles, ils vont fournir une copieuse première coupe de fourrage, encore qu'ils soient peut-être un peu en retard sur le temps normal de leur production. Et ceci, naturellement, en raison des intempéries dont ils pâtissaient encore il y a quelques semaines.

Les prairies sont bien touffues et broutées partout, gloutonnement, par les bêtes à corne, heureuses de se repaître de foin frais et aromatique, après les longs mois d'hiver du régime aux pulpes et aux aliments aqueux. Du reste, cette nouvelle alimentation a sa répercussion sur le lait, qui est plus abondant, et sur le beurre, dont la qualité s'en trouve certainement améliorée. Puis les bestiaux ont meilleure santé. Et il y a là profit à la fois pour l'éleveur et le consommateur.

LE JURY DE LA COUR D'ASSISES DE DOUAI. — MM. les Maires du canton se sont réunis, hier, en l'Hôtel de Ville du chef-lieu du canton, sous la présidence de M. Payen, juge de paix, pour établir la liste des candidats aux futures fonctions de jurés à la Cour d'assises du Nord.

FLERS

LA VACCINATION. — Une séance de vaccination aura lieu dimanche prochain de 9 à 11 h. du matin, à l'école des filles du Breucq.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la fabrique des produits chimiques de MM. Fred Bayer et Ce, au Breucq, un ouvrier, M. Prosper Lefèvre, âgé de 46 ans, domicilié à Croix, rue Négrier, 30, s'est contusionné la main gauche en butant contre un châssis en fer. M. le docteur Berthou a prescrit un repos de dix jours au blessé.

FLERS-BREUCQ

LES VACCINATIONS pour les enfants du premier âge, ceux de 10 à 11 ans et de 20 à 21 ans auront lieu le dimanche 29 mai, de 9 h. à 11 h. du matin à l'école de Mme Guislain, rue d'Hem.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — A l'usine des produits chimiques de MM. Bayer et Ce, M. Prosper Lefèvre, 46 ans, journalier, rue Négrier, 30, à Croix, a heurté un châssis en fer avec la main gauche et s'est légèrement écrasé les troisièmes phalanges des deux derniers doigts. Dix jours de repos ; docteur Berthou.

LYS

UNE RIXE ENTRE CHARRETIERS. — Deux charretiers, L... et M..., qui, depuis quelque temps, se voyaient de mauvais œil, prouvèrent d'un motif futile pour entrer en querelle. Ils résolurent, hier soir, de vider celle-ci quasiment en champ-clos dans la ruelle isolée qui conduit de la rue de Bonanne à la gare. Les deux antagonistes s'empoignèrent dans une terrible étreinte ; bientôt, ils roulèrent sur la chaussée et mangèrent, tour à tour, la poussière du ruisseau. Puis ils se relevèrent et les coups de poing et de pied recommencèrent à tomber dru comme grêle.

Ils sortirent en piteuse état de leur lutte, portant l'un et l'autre sur le corps de sérieuses marques de leur assaut. Le plus atteint dut avoir recours à un médecin pour recoudre une blessure qu'il portait à un mollet. La plaie ouverte laissait voir les nerfs et tendons du membre lésé et M. le docteur Wartel, le médecin traitant, dut, après avoir fait les lavages et pansements nécessaires, opérer six points de suture pour remettre les chairs en place.

Jusqu'ici la police locale pas plus que la gendarmerie de Roubaix n'a été saisie de cette affaire sanglante, n'ayant pas reçu de plainte des intéressés.

UN VOITURIER BLESSÉ. — M. Louis Lefebvre, 42 ans, demeurant rue du Cimetière et au service de M. Pluquet, négociant en charbon, en qualité de voiturier, a fait une chute malencontreuse à bas d'un tombereau en voulant retenir un sac de houille qui menaçait de choir sur la chaussée. Quand il se releva le pauvre homme portait des contusions à la tête et au front et était blessé au poignet gauche. Il a reçu les soins de M. le docteur Caudmont. Le médecin prévoit pour le charretier une incapacité de travail de dix jours, sauf complications dans son état.

BLESSÉ AU COUDE. — Chez M. Eugène Rasson, un tisserand, M. Arthur Pavelle, 30 ans, demeurant à Hem, hameau du Civron, a reçu un coup de volant qui lui a luxé le coude gauche.

M. le docteur Caudmont lui a prescrit un repos de quinze jours.

UNE JAMBE FRACTURÉE. — Un garçonnet, Jean Lepoutre, 8 ans, dont les parents habitent rue Pasteur et le père est journalier, jouait avec d'autres petits camarades au hameau du Fresnoy. Il s'exerçait à sauter à bas d'un tas de sable. Tout à coup, le petit imprudent poussa un cri douloureux : il venait, à la suite d'un bond, de se fracturer le tibia gauche. On releva le malheureux enfant et après lui avoir donné des premiers soins dans le voisinage, on le transporta chez lui où M. le docteur Caudmont est venu réduire la fracture et donner au garçonnet les soins que réclamait son état.

La guérison demandera de trente à quarante jours de repos.

HEM

LA CONSULTATION MENSUELLE des nourrissons a eu lieu mercredi soir à 2 heures 1/2, en la Mairie. M. le docteur Coubronne, le médecin chargé de ce service d'utilité publique, a examiné, successivement, de nombreux bébés. Il a constaté, avec satisfaction, que les conseils donnés par lui à la précédente séance aux mères et nourrices avaient porté leurs fruits, car la plupart des enfants étaient roses et joufflus.

Quant à ceux dont l'état de santé laissait à désirer, ils ont été l'objet d'une sollicitude spéciale de sa part et celles qui les élèvent ont reçu des recommandations particulières pour chacun d'eux.

WATTRELOS

Le cinquantenaire des "Enfants de la Lyre"

On sait que les fêtes se continueront dimanche prochain 29 mai. A cette occasion, la Société des Anciens Soldats Musiciens Français de Roubaix y donnera sur la Grand'Place à 7 heures 1/2 du soir, un grand concert public, dont voici le programme :

1. *Paris reste Paris*, allegro (Presse). — 2. *Patrie*, ouverture (Bizet). — 3. *Aimée*, valse (Meister). — 4. Concerto pour clarinettes (Weber).

DEUXIÈME PARTIE. — 1. *Ronde des Saisons* (Büser). — 2. *Farandole Provençale* (Chaulier). — 3. *Sigurd*, fantaisie (Reyer). — 4. *Trio de Rossignols* (pour 3 petites flûtes) (Saint-André).

Nul doute que ce programme spécialement choisi, mette en relief cette phalange artistique, et que nombreux seront les auditeurs qui viendront dimanche applaudir à son succès.

La société sera reçue à 7 heures, par les « Enfants de la Lyre », au Laboureur, et se rendra directement au kiosque.

A l'issue du concert, une réception sera fête salle Delmotte-Beuscart, Café de la Mairie.

CAPTURE D'UN EXPULSÉ. — Les gardes Brunin et Tonneau ont arrêté un expulsé, Désiré Laverge, au Mont-à-Leux. Laverge s'était battu, et pour se venger, son adversaire vint prévenir la justice pour qu'on vînt le prendre.

L'ÉPI NAISSANT MURIT, de la faux respecté, mais non des petits enfants qui font l'école buissonnière ; et pour avoir piétiné un champ de blé vert, deux enfants ont été l'objet de procès-verbaux de la part du garde Houtteman ; ce sont les nommés Robert Chobeau et Daniel Lembert, du Laboureur.

CHIENS SANS MUSELIÈRE. — Des procès pour chiens sans muselière ont été dressés à la charge de Mme Virginie Renard, bouchère, rue Pierre-Catteau ; Léon Devlieger, rattacheur, rue Lefebvre ; Jules Lestarquit, trieur, rue des Arts, et Lehoucq, rue des Sept-Ponts, à Roubaix.

VÉLO SANS LANTERNE. — Une contravention a été dressée pour ce fait à Achille Minne, tisserand à Roubaix.

VOITURE SANS ÉCLAIRAGE. — Une contravention a été dressée pour ce fait à M. J.-B. Victor, courtier, rue du Mont-à-Leux.

LE SUCRE BÉGHIN se reconnaît à sa blancheur, à sa fonte régulière 77

TOURCOING

La journée du jeudi 26 :

Marché.
Musée, de 3 à 5 h.
Bibliothèque communale, de 9 h. à midi, et de 5 à 9 h.
Bibliothèque Populaire de 6 à 8 h. soir.
Bibliothèque de l'Ecole des B.-A., de 3 à 4 h.
A 5 h., Assemblée générale du Syndicat des Brasseurs, Grand'Place.

LES CAMBRIOLAGES à l'église St-Christophe

L'Instruction. — Nouvelles charges contre la bande Rompteau et Cie. — Un nouvel inculpé

M. Houeix, juge d'instruction a de nouveau interrogé les cambrioleurs de l'église Saint-Christophe : Amand Lampe, Gustave Vlaemynck et Julien Rompteau.

Rompteau, le « capitaine » de la bande a déclaré que la plupart des instruments qui avaient servi aux différents cambriolages avaient été dérobés au début du mois de mars à la filature Laurent.

Gustave Vlaeminck a accusé ses complices d'avoir commis toute une série de vols dans les églises de Tourcoing. Ils seraient les auteurs des cambriolages, commis l'année dernière à l'église Saint-Jean-Baptiste et au commencement de l'année à Notre-Dame de Lourdes. A Saint-Jean-Baptiste, les cambrioleurs auraient emporté seize francs.

M. Houeix a également interrogé un nommé Eloi, qui habitait avec Vlaemynck, rue Fin-de-la-Guerre, et qui aurait participé à différents cambriolages. Eloi sera inculpé de complicité.

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX
LA DATE DES OPÉRATIONS DANS LA RÉGION

Les opérations de recensement des chevaux auront lieu, dans la région de Tourcoing, aux dates suivantes :

Neuville-en-Ferrain, le 3 juin, à quatre heures et demie de l'après-midi.

Bondues, le 4 juin, à une heure et demie.

Mouvaux, le 7 juin, à neuf heures du matin et une heure de l'après-midi.

Tourcoing-Nord, place Thiers, le 7 juin, à quatre heures du soir.

Tourcoing-Nord-Est, le 8 juin, à 6 heures et demie du matin et une heure et demie du soir, et le 9 juin à 6 heures et demie du matin.

Tourcoing-Sud, le 9 juin, à dix heures du matin et une heure et demie du soir ; les 10 et 11 juin, à 6 heures et demie du matin et une heure et demie de l'après-midi.

Ces opérations seront présidées par M. le lieutenant Baudot, du 1er escadron du train des équipages, assisté de M. Facon, vétérinaire à Armentières.

Création d'une école de mécaniciens

Pour faciliter aux fils d'ouvriers et de petits commerçants un apprentissage sérieux et une instruction complémentaire, le Syndicat des Filateurs de laine vient de fonder à Tourcoing une école d'apprentissage pour mécaniciens. Cette école est uniquement basée sur l'intérêt professionnel et reçoit des élèves sortis de n'importe quelle école.

Elle est absolument gratuite pour tous les enfants de nationalité française, dont les parents sont domiciliés à Tourcoing ou dans ses cantons.

La durée des cours est de trois ans ; pendant la troisième année, les élèves peuvent recevoir un salaire en rapport avec leur travail. Les cours durent huit heures par jour (classes et travaux d'atelier). Les meilleurs élèves sortent avec le diplôme d'Elève breveté de l'Ecole des mécaniciens.

Tous les cours sont donnés par des professeurs et des chefs d'atelier qui ont déjà enseigné dans les écoles professionnelles ou dans les Ecoles d'Arts et Métiers.

Conditions. — 13 ans au moins (12 ans avec certificat d'études officiel), 15 ans au plus. — Aucune infirmité ou maladie. — Avoir satisfait à l'examen d'admission (langue française, arithmétique, dessin) qui aura lieu le jeudi 21 juillet, entre deux heures et cinq heures du soir.

L'école est située place Leverrier et rue Jacquard. Elle est très vaste, bien éclairée, bien aérée et possède un outillage très complet. — Les cours commenceront le 15 septembre.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Directeur de l'Ecole, 126, rue des Poutrains, à Tourcoing.

CONSEIL DE RÉVISION. — Les opérations du Conseil de revision pour les conscrits du canton Sud de Tourcoing, auront lieu à l'Hôtel de Ville, vendredi, 27 courant, à neuf heures un quart du matin.

FIANÇAILLES. — On annonce les fiançailles de Mlle Jeanne Duvillier, fille de M. Edouard Duvillier, industriel, à Tourcoing et de Mme Duvillier, avec M. Maurice Barbry, président de la Jeunesse Catholique de St-Maurice des Champs, fils de M. et Mme Barbry-Galliez, de Lille.

CONFÉRENCE AVEC PROJECTIONS. — Une conférence avec projections sur « les Bords de la Loire » et le Mont Saint-Michel, par M. l'abbé Coupé, aura lieu jeudi, à huit heures précises du soir, au Cercle Saint-Joseph, rue du Moulin-Fagot.

Nul doute que le talent du sympathique conférencier n'attire un nombreux auditoire à cette intéressante séance.

LA FÊTE DU QUARTIER DU GRAND-PLAISIR. — C'est samedi prochain, 28 mai, que s'ouvrira la grande ducasse annuelle du quartier du Grand-Plaisir.

A huit heures et demie du soir, promenade flamande dans tout le quartier avec tambours et musique.

Dimanche 29, à sept heures du matin, grand concours de pinsons chez M. Alp. Duponchel, rue de la Latte, 177. La mise sera de 0,50 par cage.

Toute la journée, récréations diverses avec le concours de nombreux forains : chevaux de bois, vélocipèdes, etc.

Le soir, à sept heures, grand bal chez M. Alphonse Verplanque, dit Gaspard, rue de la Latte, 287.

Lundi 30 mai, divertissements divers dans tous les estaminets du quartier.

LA FUGUE D'UN ENFANT ASSISTÉ. — Un jeune homme de 17 ans, Julien Godaer, enfant assisté, avait été placé en apprentissage chez un pâtissier d'Haubourdin. Le 15 mai, il prit la fuite.

Son signalement fut lancé dans toutes les directions et des recherches furent faites pour retrouver le fugitif.

Celui-ci vient d'être arrêté, rue du Maréchal-Brune, par la gendarmerie de Tourcoing.

Godaer a été transféré à Lille, mercredi et remis à l'hospice dépositaire des enfants assistés, 13, rue de Boleux.

ODYSSÉE D'UN DÉSERTEUR. — Deux gendarmes en patrouille à la frontière, ont arrêté mercredi matin, un sieur Georges Delplanque, 19 ans, originaire de Calais, déserteur du 6e régiment de chasseurs à cheval, depuis le 8 janvier dernier.

Engagé volontaire, Delplanque avait été affecté au détachement d'Hesdin. Lorsqu'il déserta, en emportant ses vêtements, il gagna Bruxelles où il travailla en qualité d'homme de peine et de manœuvre chez divers patrons.

Arrêté une première fois comme vagabond il fut expulsé et dirigé sur sa demande vers la frontière hollandaise.

Revenu à Bruxelles, le cavalier déserteur fut à nouveau arrêté et expulsé, mais dirigé cette fois vers la frontière française. Il évita une première fois de se faire appréhender en donnant un faux état-civil à des agents qui le questionnèrent.

Il a été transféré à Lille, mercredi après-midi et remise à l'autorité militaire.

BRULURES AU PIED. — Chez M. Roussel-Mullie, rue de l'Amiral-Courbet, un teinturier, M. J.-B. Dhalluin, 49 ans, demeurant au hameau du Bas-Quartier, à Neuville-en-Ferrain, a reçu des éclaboussures d'un bain sur la jambe droite. M. le docteur Delegrange a constaté, à la face dorsale du pied, des brûlures du second degré qui nécessiteront un repos de deux à trois semaines.

DOIGT FRACTURÉ. — Dans l'atelier de constructions mécaniques de M. A. Masure, rue du Moulin, un tourneur, M. René Deletombe, 26 ans, rue Montaigne, 46, en plaçant un outil sur le tour a eu l'auriculaire droit comprimé entre le plateau et le chariot. M. le docteur Huriez a relevé une fracture compliquée de l'auriculaire et des contusions au médius. Un repos d'un mois sera nécessaire au rétablissement de M. Deletombe.

MAIN MUTILÉE. — Un ouvrier occupé au séchoir de la teinturerie de M. Roussel-Mullie, M. Jules Boussemart, 18 ans, rue de Neuville, 33, a eu la main gauche entraînée entre le rouleau et la toile d'un appareil à sécher. La peau des doigts majeur, annulaire et de l'index a été arrachée sur une grande étendue. M. le docteur Delegrange a prescrit un repos de trois semaines.

LES CORSETS plastiques, le plus agréables à porter. S'ad. Mlle Vanzeveren 94, r. Cloche, Tg.

CHEVAL EMBALLÉ. — Le cocher de MM. Adam frères, rue des Ursulines, M. Henri Trentesaux, 50 ans, rue de la Tossée, 87, ramenait son cheval à l'écurie, lorsque l'animal prit peur et s'emballa. M. Trentesaux voulant le maîtriser fut traîné sur une longueur d'une dizaine de mètres. M. le docteur Leduc a relevé des contusions à l'avant-bras gauche, au genou droit, à l'épaule droite, des plaies contuses à l'auriculaire et à l'annulaire gauches. Un repos de huit à dix jours a été prescrit.

6 PORTRAITS SOIGNÉS, 2 francs. Rue Desurmont, Tourcoing. 206

SOUS UN CHEVAL. — Un domestique de la filature de MM. Rœlstracte et Deconinck, rue du Haze, M. Alphonse Roussel, 60 ans, rue du Vélodrome, 45, sortait un cheval de l'écurie. L'animal en glissant tomba et renversa l'ouvrier. M. le docteur Delegrange qui a soigné M. Roussel, a relevé des contusions profondes à l'épaule droite. Un repos de quinze jours a été prescrit.

Maladies de la POITRINE et de l'ESTOMAC, Dr Bourgois, spécialiste, rue de Lille, 50. 219

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un ouvrier travaillant pour le compte de MM. Delepoulle et Bouchart, constructeurs, M. Victor Kerrinck, 19 ans, rue Larochefoucauld, déchargeait du fer en gare de Tourcoing-les-Francs. Il tomba du wagon sur lequel il était monté et se fit une contusion à la région lombaire. Dix jours de repos ; docteur Vermersch.

— Au peignage Floris, de la maison Lorthiois frères, rue Charles-Wattinne, un lisseur, M. Jean-Louis Führ, 49 ans, rue de Metz, est tombé sur le rebord d'un bac. Il s'est fait une contusion à la région sacro-lombaire gauche. Quinze jours de repos ; docteur Défossez.

HALLUIN

Un jeune homme de Roncq blessé de trois coups de couteau au cours d'une agression.

Trois jeunes gens de Roncq MM. Robert Polderman, 17 ans, journalier, rangée de Cayenne, Edmond Houttekiete et François Vroman, se trouvaient l'un de ces derniers soirs, à l'estaminet Demeulenaere, rue Saint-Denis, quartier du Moulin Dupont. Au cours d'une partie de fléchettes, ils eurent une discussion violente avec leurs partenaires, des jeunes gens d'Halluin et de Menin, et pour y mettre fin, le cabaretier crut devoir mettre Polderman à la porte. Celui-ci rentra et aussitôt, d'après ce qu'il a déclaré, quatre ou cinq individus se seraient rués sur lui et lui auraient porté de nombreux coups de pied et coups de poing. Polderman ne dut son salut qu'à l'intervention de ses amis qui parvinrent à le dégager.

Plus tard, les trois Roncquois se dirigeaient vers leur demeure, quand dans la rue de Lille, aux environs du chemin de la Grand'Ville, ils furent rejoints par cinq individus qui s'étaient mis à leur poursuite. Ils se jetèrent sur Polderman, et pendant que plusieurs le maintenaient, un autre, armé d'un couteau, lui en assénait successivement une dizaine de coups, puis les agresseurs prirent la fuite. Perdant le sang en abondance, M. Polderman, soutenu par ses amis, regagna son domicile, distant d'environ trois kilomètres et où il arriva à bout de forces.

M. le docteur Bertrand mandé en toute hâte vint donner ses soins au blessé ; il constata qu'il portait une blessure large de trois centimètres et d'égale profondeur, au niveau de la pointe du cœur ; une autre au bras droit, et enfin une troisième dans le dos, sur l'omoplate. Ces blessures ne sont heureusement pas graves, et M. Polderman en sera quitte, sauf complication pour un repos d'une dizaine de jours.

Une plainte ayant été déposée entre les mains de M. Rouvre, commissaire de police à Roncq, qui ouvrit une enquête, dont il fit parvenir les résultats à son collègue d'Halluin, M. Thavernon. Celui-ci, sur les indications du blessé et de ses amis, interrogea plusieurs jeunes gens, mais jusqu'ici on ne croit pas encore tenir le coupable.

L'enquête continue.

MOUVAUX

POIDS ET MESURES. — Le vérificateur des poids et mesures se tiendra à la disposition des commerçants, à la mairie de Mouvaux, aujourd'hui, jeudi, à 3 heures et demie.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier dégorgeur du peignage de MM. Lorthiois frères, M. Oscar Platteau, 26 ans, 59, rue du Nord, à Mouscron, a eu les doigts de la main gauche pris par un galopin, en remettant une courroie en place ; 15 jours de repos, docteur Debuchy.

POISSONNERIE MODÈLE
13, Rue Carnot, Tourcoing
Vendredi 27 courant, grand arrivage de marée. Prix fixe et modéré ; poissons de première fraîcheur. 86972

LILLE

Trois cents commerçants lillois poursuivis par le fisc, tiennent une réunion de protestation

L'Enregistrement vient d'engager des poursuites contre trois cents commerçants lillois environ, qui ont signé des décharges à un messager sans que ces reçus soient timbrés.

C'est à la suite de l'affaire des fraudes par transport de colis, dont nous avons parlé, que ces poursuites furent opérées.

Les commerçants pris ainsi au dépourvu, et passibles d'amendes élevées, alors qu'ils étaient de bonne foi, — certains, paraît-il, pris pour des sommes variant de cent à deux mille francs, et même davantage, — ont décidé de protester.

Mardi soir, une centaine d'entre eux étaient réunis salle Secret, rue Gambetta.

M. Baré, conseiller municipal, présidait la réunion, assisté de MM. Effbe et Guérin.

M. Effbe, le premier, prit la parole pour constater que l'appel avait été entendu et que les commerçants lillois étaient décidés, en présence de leur bonne foi, à s'unir pour se défendre contre les prétentions du fisc. C'est par surprise qu'à la réception de colis les commerçants signent les bulletins des bagages, mais leur intention n'est et n'a jamais été de vouloir frauder l'administration.

Après ce plaidoyer, M. Effbe fait un vigoureux appel aux gros commerçants dont l'intérêt est de défendre les petits en s'unissant à eux.

M. Baré demande qu'une démarche soit faite auprès de M. Vaillant, président de l'Union commerciale, qui très certainement prendra en mains la défense des intérêts des commerçants poursuivis.

M. Baré propose de solliciter l'intervention de la Chambre de Commerce de Lille.

Cette proposition est accueillie avec faveur.

L'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité.

« Les commerçants lillois réunis au nombre de plus de cent, salle Secret et qui sont sous le coup de poursuites pour contravention sur le timbre de décharge, décident de s'unir et de faire appel à tous les autres commerçants sous le coup des mêmes poursuites.

» Décident de faire une démarche auprès de l'inspecteur de l'enregistrement, afin d'obtenir la remise des amendes encourues car leur bonne foi a été surprise.

» Ils décident en outre de demander au président de la Chambre de Commerce et à M. Vaillant, président de l'Union commerciale, de bien vouloir se joindre à leur délégation.

» Ils décident enfin de communiquer à la presse les résultats de leurs démarches auprès de l'inspecteur de l'enregistrement, et de fixer s'il y a lieu, une autre réunion afin de prendre les décisions nécessaires ».

L'assemblée désigne ensuite MM. Baré, Effbe, Guérin, Grimaux, Degrave et Hugodot, comme délégués qui, avec MM. les présidents de la Chambre de Commerce et de l'Union commerciale, porteront à l'inspecteur de l'enregistrement la pétition des commerçants poursuivis.

UN DRAME DE L'ALCOOLISME. — Le nommé Raymond Timbert, 35 ans, originaire d'Hufty (Somme), garçon de magasin, demeurant rue de Flandre, 84, était atteint depuis quelque temps du délire de la persécution. Mercredi matin, au cours d'une crise, il frappa sa femme, née Octavie Landrieu, 39 ans, avec la dernière violence.

La police intervint et, non sans peine, put emmener Timbert au poste voisin et de là à l'hôpital Saint-Sauveur.

Quant à sa femme, M. le docteur Quint lui prodigua ses soins et releva dix coups de couteau. Son état, quoique grave, n'inspire aucune inquiétude.

La Compagnie **Cosmos** M. DE COSTA LEE Agent régional 17, r. Faidherbe LILLE Téléphone 17-36

"VERTICAL COSMOS"
Ce classeur vertical **extensible** contient **20.000** lettres.
Plus de recherches vaines !
Plus de dossiers égarés !
Plus de temps perdu !

La compagnie, une importante maison si volumineux soit-il, doit-elle, grâce au « **Vertical Cosmos** » examiné en quelques minutes et toutes les réponses doivent partir quelques heures après si vous employez la machine à écrire **OLIVER** visible.

Modèle 1910 perfectionné, avec tire-lignes, Tabulateur et Marche arrière. Fournitures et accessoires pour machines à écrire de toutes marques. Carbon, Rubans Stencil. Travaux de copies. Cours de Sténo-Dactylographie. Catalogue franco. M. de Costa Lee Dir. Rég. La Cie Olivier, 17, r. Faidherbe, Lille Téléphone 17-36.

Dactylographie. Catalog. franc. M. de Costa Lee Dir. Rég. La Cie Olivier, 17, r. Faidherbe, Lille Téléphone 17-36. 78295

MARIAGES ET FIANÇAILLES

Le jeudi 19 mai dernier, a été béni en l'église St-Boniface, à Bruxelles, au milieu d'une nombreuse et élégante assistance, le mariage de Mlle Solange de Berghgraeve avec M. Michel Cleenewerck de Crayencour, fils de M. Cleenewerck de Crayencour, de Lille, et petit-fils de feu M. Cleenewerck de Crayencour, qui fut vice-président du Conseil de préfecture du Nord.

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

Lettre ouverte à Monsieur le Maire de Roubaix

Monsieur le Maire,

L'Exposition internationale du Nord de la France (Roubaix 1911) étant organisée par la municipalité, l'article 12 du règlement organique vous a justement réservé certaines prérogatives. La classification des objets exposés prévoit leur répartition en quinze groupes. Chaque groupe est divisé en classes. Vous avez, Monsieur le Maire, dans vos attributions la nomination des Comités de classes, et précisément Roubaix vous demandera d'user de votre pouvoir conformément au règlement, c'est-à-dire, suivant la justice.

Le 12 mai courant, à la Chambre de commerce, a eu lieu une réunion préparatoire à la nomination des Comités de classes. Il ne semble pas que les choses se soient passées d'une manière très logique, je ne veux citer qu'un exemple : le huitième groupe comprend une classe 40 : *parfumerie*. Un Roubaisien s'imposait à la présidence de cette classe. M. Victor Vaissier a une renommée incontestable dans la parfumerie, et cette renommée a été portée, avec le nom de Roubaix, aux confins de la terre. Fournisseur breveté d'Altesses Royales et de plusieurs souverains, M. Victor Vaissier a participé depuis vingt ans aux Expositions internationales du monde entier. Londres, Moscou, La Haye, Lyon, Amsterdam, Bordeaux, Bruxelles lui ont décerné la médaille d'or avec diplôme de première classe. Chicago la proclame hors concours, Bordeaux, Poitiers, Lille, Hanoï l'ont nommé membre du jury hors concours. A l'Exposition universelle de Paris 1900, M. Victor Vaissier a exposé dans les classes : 87, produits hygiéniques ; 90, parfumerie ; 115, colonies et exportation. Membre du Comité d'admission à l'Exposition, membre du jury, il était hors concours ; mais il a participé au Grand'Prix en collectivité roubaisienne.

Dans sa ville natale, à l'Exposition de Roubaix, M. Victor Vaissier sera-t-il supplanté à la présidence de la classe 40 : *parfumerie*, par un fabricant de savon mou, de savon industriel pour teinture et apprêts, comme l'a fait prévoir M. le Président du groupe ?

Veuillez remarquer, Monsieur le Maire, que la classe 47 du groupe « Industries Chimiques » est naturellement désignée au fabricant de savon industriel.

Vous ne doutez pas d'ailleurs que, si un référendum devait nommer le président de la classe 40 : *parfumerie*, tout Roubaix acclamerait M. Victor Vaissier.

Agréez, Monsieur le Maire, mes très respectueuses salutations.

P. DHELLEMMES.

Roubaix, le 23 mai 1910.

Feuilleton du « JOURNAL DE ROUBAIX » du jeudi, 26 mai 1910

N° 18

Les Étourderies DE la Chanoinesse

PAR LÉON DE TINSEAU

— Vous êtes insupportable avec vos sous-entendus, que je ne comprends jamais.

— Le sous-entendu, mon enfant, est un hommage que nous rendons à l'innocence ; on peut même dire que c'est le seul. Mais laisse-moi achever l'éducation de ce jeune homme qui mourra sans son troisième galon, s'il ne veut pas se donner plus de peine. Voyons, monsieur, pourquoi ne faites-vous pas la cour à Fifine ? Songes que je suis responsable, vous ayant obtenu le poste, et que, si vous ne marchez pas, il me faudra marcher moi-même. Qu'en penses-tu, Daisy ?

— Je pense que vous êtes horrible, et que mes amies avaient bien raison de me dire : « N'épouse jamais un Français ! »

— Tes amies ! Elles me supplaient de divorcer pour prendre ta place, quand nous étions là-bas. Mon p